



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.443/8



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

21 juillet 2017
Original: anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion

Projet de décision : Stratégie de mobilisation des ressources actualisée

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Note du Secrétariat

La Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 (SMT, Décision IG.22/1), adoptée à la 19^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 19) (Athènes, du 9 au 12 février 2016), indique que la principale difficulté rencontrée dans ses efforts pour atteindre ses objectifs réside dans la disponibilité des ressources financières, en particulier si l'on tient compte de la situation dans le monde et dans la région. La Décision IG.22/1 a demandé au Secrétariat de préparer aux fins de son adoption à la COP 20 une Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) correspondant à la période considérée de la SMT. La Décision IG.22/20, également adoptée lors de la COP 19, comprend la Prestation indicative clé 1.1.4 : « Des possibilités de financement des priorités nationales et régionales sont identifiées, les donateurs/partenaires sont informés et engagés, par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources remise à jour, et les Parties contractantes sont aidées dans la mobilisation des ressources ».

La SMR actualisée vise à créer le cadre stratégique pour répondre au besoin de faire concorder l'ambition d'une mobilisation de ressources prévisible et réaliste, en assurant de fait la cohérence, la continuité et l'efficacité du cadre du PAM/Convention de Barcelone.

La préparation du projet de SMR actualisée a inclus plusieurs séries de consultations avec les Parties contractantes, les membres du PCE et le personnel du Secrétariat et des projets. Un questionnaire a également été envoyé aux Points focaux du PAM en avril 2017 pour avoir des contributions écrites afin de d'assurer que les vues et préoccupations des Parties étaient pleinement prises en compte.

La SMR actualisée s'appuie sur la SMR approuvée par la Décision IG.20/13 de la COP 17 (Paris, février 2012). La présentation générale et les profils des différents partenaires donateurs sont plus ou moins restés inchangés par rapport à la version actuelle. La SMR actualisée contient des orientations stratégiques en adéquation avec la SMT et la situation financière plus solide du système PAM, y compris les ressources externes et les recommandations élargies relatives aux sources de financement innovantes.

La SMR actualisée est jointe en Annexe I du présent projet de Décision soumis à l'examen des Points focaux du PAM.

La mise en œuvre de cette Décision est liée à la Prestation indicative clé 1.1.4 du Programme de travail proposé. Elle a une incidence budgétaire sur le FASM et les ressources externes, telle qu'indiquée dans le budget proposé.

Projet de Décision IG.23/5

Stratégie de mobilisation des ressources actualisée

La 20^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles,

Rappelant la Décision IG.20/13 de la 17^{ème} réunion des parties contractantes (COP 17) (Paris, du 8 au 10 février 2012) sur la gouvernance de la Stratégie de mobilisation des ressources pour le PNUE/PAM,

Rappelant également la Décision IG.22/1 de la COP 19 (Athènes, du 9 au 12 février 2016) sur la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et la Stratégie de mobilisation des ressources,

Soulignant que l'implication et la coordination effectives de tous les acteurs dans la mobilisation des ressources est essentielle à la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021,

Reconnaissant les efforts fructueux du Secrétariat pour s'assurer le financement et l'appui nécessaires au bon fonctionnement et à l'accomplissement du mandat du système du PAM,

Consciente de la nécessité de mobiliser davantage et de diversifier les sources de financement afin d'assurer une pleine concordance du niveau d'ambition des Parties et des mandats approuvés avec les ressources disponibles,

Reconnaissant que la mise en œuvre efficace et coordonnée de la Stratégie de mobilisation des ressources et la plus grande disponibilité des ressources engendrent de nouvelles demandes pour que le Secrétariat et les composantes du PAM élaborent, délivrent et surveillent un ensemble d'activités élargi,

Consciente que la mobilisation des ressources exige également un travail continu et bien structuré en matière de communication, afin d'assurer la sensibilisation sur le travail et le rôle du système du PAM et de confectionner des messages sur mesure pour les différentes catégories de donateurs éventuels,

1. *Adopte* la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée, contenue dans l'Annexe I de la présente Décision ;
2. *Exhorte* les Parties contractantes à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée, afin d'assurer les ressources financières adéquates pour la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et le Programme de travail associé ;
3. *Invite* les organisations donatrices partenaires à tenir compte comme il se doit des priorités définies dans la programmation de la Stratégie à moyen terme et de la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée.

Annexe I
Stratégie de mobilisation des ressources actualisée

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

RÉSUMÉ

- I. INTRODUCTION**
- II. CONTEXTE GÉNÉRAL**
- III. CONTEXTE MONDIAL**
- IV. SITUATION DU FINANCEMENT ACTUEL DU PNUE/PAM ET NOUVELLES PERSPECTIVES**
- V. RAYONNEMENT PROPOSÉ AUX NOUVEAUX DONATEURS ET PARTENAIRES**
 - Fondations**
 - Partenaires du secteur privé**
 - Mécanismes de financement innovants**
 - De meilleures communications**
- VI. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES**
- VII. RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES ACTUALISÉE**
 - Appendice I : Donateurs potentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021**

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire, et de la zone atlantique adjacente
ADT	Analyse diagnostique transfrontière
AMP	Aire marine protégée
APD	Aide publique au développement
ASP	Aire spécialement protégée
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
BAD	Banque africaine de développement
BBN	bilan de base national
BCRS	Système de rapports de la Convention de Barcelone
BEE	Bon état écologique
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
BPMD	Biens publics mondiaux et défis
CAR/CPD	Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables
CARs	Centre d'activités régionales
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CE	Commission européenne
CEF	Centre européen des fondations
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO)
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CPD	Consommation et production durables
DCSMM	la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'Union Européenne
DESA	Département des affaires économiques et sociales
DAPD	Division de l'analyse des politiques de développement (ONU)
DG	Direction générale
DG NEAR	Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement
DPSIR	Force motrice-Pression-État-Impact-Réponse
EA	Entités accréditées
EBSA	Aires marines d'importance biologique ou écologique
EcAp	Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée
EcAp MED II	Le projet « Application de l'Approche Ecosystémique en Méditerranée », en cohérence la directive-cadre « stratégie pour

	le milieu marin » (DCSMM) de l'Union Européenne (ECAP-MED II de 2015 à 2018)
EES	évaluation environnementale stratégique
EES	évaluation environnementale stratégique
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASM	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (PAM)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FSCC	Fonds spécial pour le changement climatique
FVC	Fonds vert pour le climat
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GPA PNUE	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres
GPPS	Groupe principal sur les prélèvements de solidarité
H2020	Programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"
IFI	Institutions financières internationales
IISD	Institut international du développement durable
Info CAR	Centre d'activité régionale d'information et de communication
Info/MAP	Plateforme méditerranéenne des connaissances (ONU)
IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
IV UE	L'Instrument de voisinage de l'UE
MED POL	Programme pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine en Méditerranée
MedPAN	Réseau de gestionnaires d'Aires marines protégées en Méditerranée
MedProgramme/FEM	Programme pour la mer Méditerranée du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) (MedProgramme) pour Améliorer la Sécurité Environnementale
NU	Nations Unies
NU HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCDE CAD	OCDE Comité d'aide au développement
ODD	Objectifs de développement durable (ONU)
OIDD	Organisation du droit international du développement
OiG	Organisations intergouvernementales
OMI	Organisation maritime internationale
PAC(s)	Programme d'aménagements côtiers
PAM	Plan d'action pour la protection et le développement du bassin méditerranéen (Plan d'action pour la Méditerranée)
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN	plans d'action nationaux
PAS-BIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne
PAS-MED	Programme d'actions stratégiques pour combattre la pollution d'origine terrestre.

PCs	Partie(s) contractante(s)
PdT	Programme de travail
PEID	petits États insulaires en développement
PEM	Planification de l'espace maritime
PF	Points focaux du PAM
PISE	Programme intégré de surveillance et d'évaluation
PMA	Les pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	polluants organiques persistants
PSSA	Zones maritimes particulièrement vulnérables
R RTP	le Registre des rejets et transferts de polluants
SMDD	Stratégie Méditerranéenne pour le Développement durable
SMRs	Stratégie de mobilisation des ressources
SMT	Stratégie à moyen terme 2016-2021 PUNE/PAM
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SPIE	Système de partage d'informations sur l'environnement (UE)
SST	Sources (de pollution) situées à terre
Sud SEIS	L'Instrument de voisinage et de partenariat Sud SEIS, financé par l'UE
TEEB	L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité
UC	Unité de coordination
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine /syndrome d'immunodéficience acquise
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZHJN	Zones hors juridiction nationale
ZPL	Zones de pêche limitée
ZMPS	zones maritimes particulièrement sensibles

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES ACTUALISÉE

RÉSUMÉ

1. Lors de la COP 19 (Athènes, du 9 au 12 février 2016), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 (SMT) qui doit servir de guide sur la voie de la protection de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée et la contribution au développement durable de la région méditerranéenne pour la période 2016-2021. Les Objectifs ultimes de la SMT sont l'atteinte du Bon état écologique (BEE) de la Méditerranée et la contribution au développement durable. La SMT repose sur le thème général de la gouvernance, trois thèmes fondamentaux : (a) Pollution provenant de sources situées à terre et en mer, (b) Biodiversité et écosystèmes, et (c) Interactions et processus terrestres et marins, et trois thèmes transversaux : (a) Gestion intégrée des zones côtières (b) Consommation et production durables, et (c) Adaptation au changement climatique. La principale difficulté rencontrée dans les efforts pour atteindre les objectifs de la SMT est la disponibilité de ressources financières adéquates. La SMT et les Programmes de travail (PdT) biannuels plus spécifiques fournissent le cadre pour des approches, des propositions et des négociations avec les donateurs et tous les fonds externes devraient être consacrés à leurs objectifs. À cet effet, la mise en œuvre de la SMT et des PdT sera complétée par la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée.
2. Cette Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) actualisée a bénéficié d'une grande variété de contributions apportées par les Points focaux des Parties contractantes et le personnel de l'Unité de Coordination et les composantes du PAM. Elle offre un cadre et des possibilités pour améliorer la base financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), afin d'appuyer la mise en œuvre de la SMT. Elle propose une diversification des sources de financement du PAM et recommande la création de nouveaux liens avec d'autres partenaires de financement pertinents. Elle formule des recommandations spécifiques pour renforcer l'engagement du PAM auprès des bailleurs de fonds, fondations, organismes du secteur privé et sources de financement innovantes, qu'ils soient nouveaux ou déjà existants, et pour inviter ces organismes à devenir des soutiens et des contributeurs pour le PAM. Par ailleurs, la SMR actualisée donne aux Parties contractantes une justification pour améliorer leur appui au PAM et pour renforcer sa capacité à interagir avec les bailleurs de fonds existants et les nouveaux partenaires.
3. Dans la mise en œuvre de la SMR actualisée, les Parties contractantes doivent envisager l'augmentation du financement initial, et prévoir une augmentation modeste du personnel de l'Unité de Coordination afin de renforcer les fonctions de mobilisation des ressources et de communication du PAM. La réalisation de la SMR actualisée nécessitera un renforcement de l'Unité de Coordination (UC) du PNUE/PAM afin de pouvoir gérer relations avec les nouveaux partenaires financiers, améliorer la coordination avec les composantes du PAM, et élaborer de meilleurs produits de communication pour atteindre en particulier les différents groupes de donateurs ciblés. L'investissement initial des Parties contractantes est nécessaire pour appuyer la mise en œuvre de la SMR. Les investissements supplémentaires apporteront des retours positifs au PAM sur le long terme. Diversifier les flux de financement et établir la capacité du Secrétariat à mettre en œuvre la SMR actualisée et à s'engager auprès des réseaux de nouveaux partenaires et bailleurs de fonds sont essentiels à la réussite de la SMR actualisée.
4. La SMR actualisée débouche sur un ensemble de recommandations aux Parties contractantes afin qu'elles examinent son approbation et les moyens de sa mise en œuvre. La SMR permettrait au PAM de diversifier davantage ses sources de financement, d'élargir sa base de donateurs, de renforcer les fonctions de mobilisation des ressources, d'exploiter les ressources et les résultats au travers de partenariats, d'améliorer la gestion des relations avec les donateurs et d'élargir les liens avec de nouveaux partenaires et organismes de financement plus variés. Par ailleurs, la SMR actualisée recommande d'améliorer les outils de communications et

la coordination avec les CAR et autres partenaires collaborateurs. L'Appendice 1 de la SMR actualisée fournit, à titre indicatif, des sources de financement potentielles pour des objectifs stratégiques spécifiques et des prestations indicatives clés de la SMT, en lien avec les instruments de financement mondiaux, régionaux et bilatéraux disponibles.

I. INTRODUCTION

5. La 17^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes (COP 17 de Paris, du 8 au 10 février 2012), a adopté la Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) du PNUE/PAM, qui figure dans la Décision IG.20/13 au titre de l'Annexe III.
6. À la COP 19, les Parties contractantes ont adopté deux décisions qui abordaient les questions de mobilisation des ressources du PNUE/PAM. La première décision (IG.22/1), relative à la SMT, identifiait la disponibilité des ressources financières comme étant la principale difficulté rencontrée par le PAM dans la réalisation de ses objectifs. La seconde décision (IG.22/20), relative au Programme de travail et budget 2016-2017 (PdT), appelait le Secrétariat à préparer une Stratégie de mobilisation des ressources actualisée, afin d'aider les Parties contractantes à mobiliser des ressources.
7. Plus précisément, la SMT comprenait une Prestation indicative clé 1.1.4 : « Des possibilités de financement des priorités nationales et régionales sont identifiées, les donateurs/partenaires sont informés et engagés, par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources remise à jour, et les Parties contractantes sont aidées dans la mobilisation des ressources ». À cet effet, la décision du PdT mentionnait (à titre d'Activité principale 1 de la Prestation indicative clé 1.1.4) la nécessité de préparer une étude prospective afin de recenser les opportunités de financement pour les priorités régionales et nationales et de mettre à jour la stratégie de mobilisation des ressources PAM, y compris le développement d'un mécanisme de communication cohérent pour l'ensemble du PAM et ciblant les donateurs/partenaires. La SMR actualisée répond à la demande des Parties contractantes pour une mise à jour de la SMR.
8. La décision d'actualiser la SMR vise à renforcer le PAM et à lui permettre de garantir les ressources requises pour la mise en œuvre de ses objectifs essentiels. Les décisions de la COP 19 démontrent encore l'intention des Parties contractantes de recenser et d'élargir de nouvelles opportunités de financement pour le PNUE/PAM, d'assurer des ressources stables, adéquates et prévisibles, et de renforcer les liens entre les activités du PdT et les sources de financement.
9. La SMR actualisée, partant de la SMR approuvée à la COP 17, cherche à fournir aux Parties contractantes des options et des mesures visant à améliorer la prévisibilité et la fiabilité du financement du PAM, à court comme à long terme. Elle fournit un cadre et un contexte généraux. Elle propose également de nouveaux éléments ; la justification dans le sens de l'adoption d'une nouvelle approche de mobilisation des ressources du PNUE/PAM ; examine les tendances actuelles en matière de financement du développement ainsi que les dispositions actuelles, l'historique et les nouvelles perspectives du PAM pour son financement ; examine les éventuels nouveaux mécanismes de financement ; et souligne la stratégie favorable à une meilleure mobilisation des ressources nécessaires à l'appui des objectifs du PAM et à la mise en œuvre de la SMT.
10. Elle aborde également les risques qui pourraient freiner la réussite d'une stratégie de mobilisation des ressources et les mesures susceptibles d'atténuer lesdits risques ; fait ides recommandations en vue de renforcer la capacité du PNUE/PAM à s'acquitter des obligations pertinentes au titre de la Convention de Barcelone et de la SMT. La SMR actualisée propose une diversification des ressources afin de permettre au PAM d'élargir ses partenaires financiers et des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la SMT au-delà des contributions estimées de la part des Parties contractantes, qui constituent sa principale base de financement prévisible.
11. Enfin, dans son Annexe, la SMR actualisée fournit une indication générale des sources de financement externe possibles (mondiales, régionales et nationales/bilatérales) au niveau des résultats stratégiques et des prestations indicatives clés de la SMT.

II. CONTEXTE GÉNÉRAL

12. Le PNUE/PAM et son cadre juridique ont respectivement été adoptés en 1975 et 1976, sous l'égide du PNUE. Les principaux objectifs du PNUE/PAM sont d'évaluer et contrôler la pollution

marine ; assurer la gestion durable ou les ressources naturelles marines et côtières ; intégrer la protection de l'environnement dans le développement social et économique ; protéger l'environnement marin et les zones côtières ; protéger le patrimoine naturel et culturel ; renforcer la solidarité entre les États côtiers méditerranéens ; et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la région méditerranéenne. Sept protocoles abordant des aspects précis de la conservation de l'environnement de la Méditerranée élaborent davantage et complètent le cadre juridique de la Convention de Barcelone.

13. Le PNUE/PAM et sa Convention de Barcelone demeurent un cadre juridique environnemental régional unique et reconnu et un processus d'élaboration de politiques permettant de contribuer au développement durable. Son rôle historique en Méditerranée est à la fois reconnu et respecté par les Parties contractantes et les autres acteurs majeurs de la région et à l'échelle internationale. Le PNUE/PAM reste la principale structure de gouvernance environnementale en Méditerranée, avec un réseau de Points focaux au sein des Parties contractantes et un réseau diversifié de Centres d'activités régionales (CAR) qui offrent leur expertise pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, pour l'atteinte du Bon état écologique (BEE) en Méditerranée et la contribution au développement durable.

14. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, c'est-à-dire les 21 pays qui entourent la mer Méditerranée et l'Union européenne (UE), décident des stratégies, programmes, et du budget du PAM aux réunions biennuelles. L'Unité de Coordination, basée à Athènes, remplit les fonctions juridiques et de représentation, facilite le dialogue et coordonne le Programme de travail du PNUE/PAM. Six RAC et MED POL techniques, appelés composantes du PAM, aident – conformément à leur mandat – les pays méditerranéens à remplir leurs engagements au titre de la Convention et de ses Protocoles. Le Programme MED POL, administré par l'UC, est chargé de l'évaluation et du contrôle de la pollution marine ; le REMPEC, à Malte, pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle ; le CAR/ASP, en Tunisie, pour la biodiversité et les aires marines spécialement protégées ; le CAR/PAP, en Croatie, pour la promotion de la gestion intégrée des zones côtières ; le CAR/Plan Bleu, en France, pour des analyses prospectives de l'environnement et du développement durable ; le CAR/CPD en Espagne, pour la consommation et la production durable ; et le CAR/INFO, en Italie, pour les systèmes d'information sur l'environnement.

15. Le PNUE/PAM est principalement financé par les Parties contractantes par le biais des contributions obligatoires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FASM). Les autres sources de financement, incluent les contributions volontaires de l'Union européenne et les contributions volontaires ad hoc des autres Parties contractantes, la contribution du pays hôte, le financement d'organisations des Nations Unies, le financement de projet par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Commission européenne, et d'autres donateurs ad hoc. Le financement volontaire et le financement de projet est en général assuré sur une base ad hoc et implique des efforts et un temps considérables de la part du personnel de l'UC et des composantes du PAM pour obtenir des résultats.

III. CONTEXTE MONDIAL

16. Ces dernières années, l'axe du financement pour le développement a dépassé l'aide publique au développement (APD), alors que les attentes relatives à l'affectation et à l'utilisation de l'APD se sont amplifiées. L'on sait que l'APD représente moins d'un tiers des flux officiels et privés pour le développement des pays de l'OCDE et du CAD. Dans le même temps, la demande et la pression de l'opinion sont croissantes pour que ces fonds soient ciblés et exploités pour une incidence et des résultats accrus, tout en optimisant l'efficacité et la rentabilité. Une attention et un intérêt accrus ont été accordés aux partenariats privé-public, à la collaboration avec les fondations, en mobilisant les ressources nationales et divers mécanismes de financement innovants, y compris l'investissement d'impact.¹ Au cours des dix dernières années, de nombreux programmes et organisations

¹ OCDE, l'aide multilatérale 2015 : De meilleurs partenariats pour le monde de l'après 2015, 14 juillet 2015

internationaux ont élargi leurs efforts de mobilisation des ressources et élaboré de nouvelles politiques d'engagement auprès des organes de financement susmentionnés et autres donateurs afin d'appuyer le plan de développement croissant des organisations et les priorités des pays.

17. Au Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable du 25 septembre 2015, plus de 150 leaders mondiaux ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui comprend 17 Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD reflètent l'intérêt de la communauté internationale pour les principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui doivent être abordés. Pour la décennie à venir, les pays et organisations internationales devraient fournir des ressources nationales et internationales considérables afin d'appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 tient compte des priorités et de l'engagement convenus par les Parties contractantes pour le Programme de développement durable mondial et régional. La mise en œuvre efficace de la SMT dépendra de la mobilisation des ressources, de la cohérence des actions et de la volonté politique à tous les niveaux.

18. Le dernier rapport sur les Aires marines protégées (AMP) publié par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) indiquait que « l'exploitation intensive de nos océans et de nos mers dégrade la biodiversité et écosystèmes marins à un rythme alarmant ». ² Ce rapport présente des idées de bonnes pratiques afin de gérer efficacement les AMP, l'un des instruments politiques disponibles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins. Alors que la couverture mondiale des AMP a augmenté ces vingt dernières années, d'autres efforts sont nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement durable et en assurer l'efficacité.

19. Les océans ont reçu l'attention de l'agenda du développement durable en 2017. La Conférence des Nations Unies de haut niveau pour soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, s'est déroulée à New York du 5 au 9 juin 2017, coïncidant avec la Journée mondiale des océans, visait à être le déclencheur pour inverser le déclin de la santé de nos océans pour les peuples, la planète et la prospérité. Par ailleurs, la quatrième édition de la conférence "Our Ocean", "Un océan pour la vie", aura lieu à Malte les 5 et 6 octobre 2017 avec un focus sur la mer Méditerranée. Ces deux manifestations devraient mobiliser la communauté mondiale sur la question de la conservation marine.

20. Par ailleurs, plusieurs thèmes des dialogues entre les partenaires au titre de la Conférence des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 concernent la SMT et le PdT du PNUE/PAM, à savoir en abordant les questions de pollution marine, de gestion, de protection et restauration et des écosystèmes côtiers, de passage à une pêche durable, d'acquisition de connaissances scientifiques et d'élaboration de capacités de recherches et de transfert de la technologie marine. Cette initiative, ainsi que d'autres initiatives et programmes des Nations Unies reconnaissent le partenariat en faveur du développement durable comme un ingrédient essentiel de leurs efforts pour une mise en œuvre réussie, notant également l'importance de la dimension régionale.

21. Les déchets marins sont un enjeu qui a attiré une attention accrue dans la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 et représente un domaine d'intérêt des efforts coordonnés du PNUE par le biais de son Initiative mondiale sur les déchets en mer et, plus récemment, par le biais du Partenariat mondial sur les déchets marins. Par ailleurs, les pays du G7 ont formellement convenu d'aborder la question des déchets marins en reconnaissant l'importance de son incidence sociale, économique et environnementale et, à cet égard, un Plan d'action pour lutter contre les déchets marins a été adopté en 2015, soulignant les actions prioritaires à engager pour traiter les sources terrestres et marines de déchets marins, ainsi que des actions pédagogiques, de recherche et de sensibilisation. Les

² Aires marines protégées : économie, gestion et combinaisons d'instruments efficaces, Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) Juin 2016 DOI

leaders du G20 ont également abordé la question des déchets marins en 2017 et un Plan d'action sur les déchets marins a été adopté, avec pour engagement d'agir pour prévenir et réduire les déchets marins quels qu'ils soient, y compris les plastiques à usage unique et les micro-plastiques.

22. L'adoption de l'Accord de Paris en 2015 a donné un nouvel élan sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Le Fonds vert pour le climat (FVC) est un nouveau fonds mondial créé en 2010 pour appuyer les efforts déployés par les pays en développement en réponse au défi du changement climatique. Quand l'Accord de Paris a été conclu en 2015, le FVC s'est vu confier un rôle important pour servir l'Accord et soutenir l'objectif de maintenir le changement climatique bien en deçà de 2 degrés Celsius. Le Fonds accorde une attention particulière aux besoins des sociétés qui sont les plus exposées aux effets du changement climatique, notamment les pays les moins avancés (PMA), Petits États insulaires en développement (PEID), et les États africains. Le FVC a déjà engagé 1,5 milliard de dollars US de financement pour le climat dans le monde et devrait constituer un important canal de financement multilatéral pour le climat d'ici 2020.

23. En 2016, le rapport « Subventions des fondations européennes pour l'environnement - Volume 3 » a été publié par le Centre Européen des Fondations, qui indique qu'il s'agit de « l'étude la plus exhaustive à ce jour sur l'appui aux initiatives environnementales fourni par les fondations européennes ». Avec l'Accord de Paris et les ODD, les « bonnes intentions » institutionnelles sont en place. Afin de traduire ces intentions en « résultats concrets », les ONG, groupes de réflexion et les centres d'excellence académique ont un rôle très important à jouer en termes de connaissances, et en faisant entendre des préoccupations et idées très variées. La philanthropie peut « amplifier une multitude de voix pour les aider à aller dans le sens d'une société plus juste pour tous ».³

24. Cet intérêt de la communauté internationale pour des enjeux spécifiques à l'environnement et au développement durable et l'élan qui se crée actuellement à l'échelle nationale, régionale et internationale, constituent une bonne opportunité pour le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM de mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de la SMT, qui tient largement compte des priorités et enjeux actuels.

IV. SITUATION DU FINANCEMENT ACTUEL DU PNUE/PAM ET NOUVELLES PERSPECTIVES

25. Le PAM se trouve face à un certain nombre d'enjeux dus à des facteurs de changement externes et internes. Le climat économique actuel a mené à la contraction de l'aide publique au développement (APD). Le financement principal du PAM provient des contributions obligatoires et volontaires des Parties contractantes. Le reste du financement est versé selon les projets.

26. Les contributions obligatoires stagnent depuis 2004. Les Parties contractantes ont consenti à une augmentation ponctuelle de 3% en 2016 pour aider le PAM à s'acquitter de ses obligations financières pour l'organisation et l'accueil des réunions de la COP et permettre à toutes les Parties contractantes d'accueillir une réunion de la COP. Le financement des Parties contractantes ne semble pas avoir suivi l'inflation des coûts et le portefeuille croissant du PAM. Dans le même temps, le PAM a bénéficié de contributions volontaires supplémentaires régulières de la part des Parties contractantes pour appuyer la mise en œuvre du PdT. Un récent (2016) accord-cadre entre le Ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer et le PNUE en est une formidable évolution et un bon exemple, et le PNUE/PAM reçoit désormais des contributions annuelles accrues en adéquation avec la SMT, ce qui devrait durer plusieurs années.

27. Le PNUE/PAM s'investit pleinement pour garantir les fonds des donateurs traditionnels : les organisations bilatérales, multilatérales et régionales. Afin de permettre la mise en place de nouvelles opportunités et améliorer la sensibilisation des autres donateurs et organes, l'approbation des Parties

³ Panoplie d'instruments de proposition sur la manière d'élaborer des propositions fructueuses pour le Fonds vert pour le climat (29 juin 2017) Acclimatise et le Réseau de connaissances sur le climat et le développement

contractantes est essentielle à la diversification des sources de financement. Une telle décision s'impose pour élargir ses réseaux et partenariats avec divers organes et sources de financement, aller jusqu'à sensibiliser les fondations, le secteur privé, créer des mécanismes de financement innovants et, par exemple, envisager la mise sur pied de mécanismes de levée de fonds en ligne sur un site Web afin d'assurer des donations et des contributions privées.

28. Dans le même temps, les rapports et la collaboration du PNUE/PAM avec d'autres organisations internationales, parmi lesquelles la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque islamique de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAD), ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est pleinement impliquée dans l'initiative Horizon 2020 de l'UE pour une Méditerranée propre et saine d'ici 2020, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et de nombreuses autres organisations internationales et organes régionaux doivent être approfondis et renforcés. À l'heure actuelle, les exemples de collaborations effectives entre le PNUE/PAM et les partenaires susmentionnés sont limités.

29. L'Union européenne (UE) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont, et resteront sans doute encore longtemps, les contributeurs importants à la mise en œuvre de la SMR, de la SMT et des PdT biennuels.

30. L'UE dispose d'un certain nombre de mécanismes de financement et de flux de ressources différents, qui ont été largement utilisés ces vingt dernières années dans les PdT du PNUE/PAM. Alors que la Direction générale (DG) de l'environnement de l'UE va rester un partenaire essentiel, la SMT approuvée inclut un certain nombre de questions fondamentales liées au développement ; l'interaction et l'engagement auprès de toutes les autres DG de l'UE seront primordiaux pour répondre aux exigences en matière de ressources pour la mise en œuvre de la SMT. Ces DG fournissent et peuvent à l'avenir fournir des ressources pour le programme de développement élargi. L'expansion du portefeuille déjà considérable d'initiatives appuyées par la CE et la sensibilisation d'autres sources de financement de l'UE permettront au PNUE/PAM d'assurer des ressources pour le programme de développement durable élargi énoncé dans la SMT.

31. La solide collaboration du PAM avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) remonte à 1997, avec l'élaboration d'une « Évaluation des questions de pollution transfrontière en mer Méditerranée », servant de base à l'actualisation de l'Analyse diagnostique transfrontière de la mer Méditerranée de 1997. Depuis lors, le FEM a appuyé 3 investissements conséquents dans la région, dont les 47 millions USD du Programme de la Mer Méditerranée (MedProgramme) : améliorer la sécurité environnementale, approuvé en octobre 2016, dont la mise en œuvre par le PAM et ses partenaires d'exécution est désormais en cours.

32. Lors de la préparation de la SMT et suite à l'approbation de la COP 19, l'UC, en collaboration avec les CAR et d'autres partenaires stratégiques, a joué un rôle proactif dans l'élaboration d'une proposition de projets qui prendraient totalement en compte les priorités recensées dans la SMT ainsi que par les Parties contractantes en apportant une réponse plus efficace et exhaustive aux dispositions de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de tout autre accord juridiquement contraignant ou non dans la région.

33. Un certain nombre de projets ont ainsi été approuvés, comme :

- Le Programme de la mer Méditerranée (MedProgramme) : améliorer la sécurité environnementale, financé par le FEM par le biais d'une importante subvention de 47 390 000 USD. Il complétera ses interventions d'assistance technique avec un important portefeuille d'investissement soutenu par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque européenne d'investissement (BEI), qui apporteront un cofinancement de 600 000 000 USD, sous forme de prêts accordés aux pays et au secteur public-privé.
- Le projet "Vers un réseau écologiquement cohérent et bien géré d'aires marines protégées en Méditerranée", financé par l'UE. La DG-CE NEAR soutient le projet à hauteur de 2 999 949 EUR au travers de GreenMed II : Programme régional ENI Sud pour l'environnement et l'eau 2014-2015.
- La mise en œuvre en Méditerranée de l'Approche Écosystémique, en cohésion avec le projet UE de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (EcAp-MEDII), financé par l'UE à hauteur de 2 675 000 EUR au travers de l'instrument de financement du GPGC dans le cadre de l'accord-cadre CE-PNUE.
- La mise en œuvre de l'Approche Écosystémique en mer Adriatique par le biais du projet de planification de l'espace marin (FEM Adriatique), financé au moyen d'une subvention du FEM de 1 817 900 US du projet du FEM dédié aux eaux internationales et à la diversité biologique.
- L'Instrument de voisinage et de partenariat Sud SEIS, financé par l'UE à hauteur de 1 800 000 EUR, qui vise à appuyer davantage la mise en œuvre de l'initiative Horizon 2020 dans la PEV, région Sud, pour la période 2016-2019.
- Le Projet pour les déchets marins, financé par l'UE à hauteur de 1 400 000 EUR, axé en particulier sur les pays du sud de la Méditerranée.
- Le projet Améliorer l'adaptation au changement climatique régional des aires marines et côtières de la Méditerranée, financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) du FEM avec 1 000 000 USD.

34. Le mandat du PNUE/PAM s'est élargi au fil du temps pour aborder des questions émergentes prioritaires pour la région et par le biais d'instruments juridiques, de stratégies et de plans d'action actualisés ou tout nouveaux, dont la mise en œuvre exige de nouveaux financements. Toutefois, cela ne s'est pas accompagné de financements et d'affectation de ressources accrus au travers des contributions obligatoires des Parties contractantes pour soutenir le portefeuille élargi ou la mise en œuvre des nouvelles initiatives approuvées. Par conséquent, l'affectation actuelle des contributions obligatoires (FASM) n'apporte pas les ressources suffisantes pour répondre pleinement aux besoins financiers du PdT biennuel.

35. L'Unité de Coordination et les composantes du PAM doivent donc poursuivre leurs efforts et impliquer leur personnel technique limité dans le recensement et la garantie de nouvelles ressources visant à compléter leurs besoins économiques. Une interaction et une coordination étroites entre l'Unité de Coordination et les composantes du PAM sont essentielles à une approche réussie des donateurs externes. À cet égard, l'Unité de Coordination et les composantes du PAM exigent que le personnel adéquat et dévoué soit impliqué dans les efforts de mobilisation des ressources, capable de s'investir dans la rédaction de propositions concrètes ou d'appels de fonds, et de communiquer avec un panel de donateurs aux exigences variées en matière d'établissement de rapports et d'interactions varient.

36. En outre, le PNUE/PAM a un nombre limité de programmations communes et de propositions de financement qu'elle soumet conjointement à d'autres organisations environnementales internationales. Il est possible d'élargir ces collaborations et d'améliorer le partenariat sur des initiatives spécifiques avec des institutions animées d'un même sentiment travaillant sur des objectifs similaires. Les résultats pourraient être meilleurs et la réponse plus favorable de la part des donateurs actuels ou potentiels en améliorant cette collaboration avec les organisations environnementales et en combinant les ressources partagées et l'expertise technique.

37. Il conviendrait également de noter qu'il existe un certain nombre de donateurs bilatéraux, qui ne sont pas des Parties contractantes et sont de gros bailleurs de fonds dans le domaine de l'environnement, du changement climatique et du programme élargi du développement durable, qui pourraient s'engager et appuyer les activités spécifiques du PAM. Les Parties contractantes doivent envisager cette possibilité et soutenir l'Unité de Coordination et les composantes du PAM pour toucher et approcher les donateurs externes afin qu'ils deviennent des partenaires du PAM sur des initiatives spécifiques en lien avec les thématiques de la SMT.

38. Le renforcement des relations avec les donateurs bilatéraux pourrait encore être amélioré et évoluer par le biais d'une réunion consultative annuelle des donateurs. L'Unité de Coordination, en collaboration avec les composantes du PAM, pourrait organiser une réunion consultative annuelle des donateurs, en commençant à son siège d'Athènes pour ensuite l'organiser en alternance dans les différents offices des CAR. Des propositions de financement et des notes conceptuelles pourraient être préparées et présentées à la réunion des donateurs et impliquer une mobilisation des ressources pertinentes ou du personnel dédié à la communication. Cela pourrait permettre d'améliorer la coordination entre l'Unité de Coordination et les composantes du PAM, d'élaborer une approche commune vis-à-vis des donateurs et de contribuer à réduire les frais de déplacement du personnel pour présenter des propositions individuelles aux donateurs. Les donateurs intéressés seraient invités à participer aux réunions consultatives et s'impliqueraient davantage avec le personnel tout en étant mieux informés des initiatives du PAM qui nécessitent des ressources financières supplémentaires.

39. Nouer de nouveaux liens avec ce vaste panel de partenaires exigera peu de personnel dédié doté des compétences et de l'expérience nécessaires pour interagir avec les partenaires financiers actuels et futurs. Deux créations de postes pourraient être envisagées afin de renforcer la capacité du PAM : (1) un membre du personnel axé spécialement sur la sensibilisation du secteur privé et des fondations ; (2) un expert en communication qui pourrait intervenir dans l'élaboration de supports promotionnels spécialisés et appuyer les efforts de communication de l'Unité de Coordination et des composantes du PAM dans leur rapprochement avec les donateurs et les partenaires.

40. Quelle que soit l'approche adoptée pour mobiliser des ressources pour la période 2018-2021, le PNUE/PAM devra lutter avec d'autres institutions et initiatives dans un milieu de plus en plus concurrentiel et exigeant économiquement parlant.

41. De nouveaux fonds de développement ont également vu le jour en réponse au programme sur le changement climatique et devraient être étudiés en profondeur et abordés par le PNUE/PAM. Ces fonds pourraient être suivis au travers d'une programmation commune et d'une collaboration en partenariat avec les autres organisations et partenaires internationaux, afin de réduire la charge de travail tout en alliant l'expertise technique des partenaires dans des propositions communes. Le Fonds pour le développement durable, le Fonds pour l'adaptation ainsi que le Fonds vert pour le climat (FVC) de la CCNUCC ne sont que quelques-uns des nouveaux moyens de financement disponibles et qui pourraient soutenir les activités spécifiques du PAM. Acclimatise, avec l'IIDD et l'appui du Réseau de connaissances sur le climat et le développement, a lancé une nouvelle panoplie d'instruments de proposition⁴, qui est une lecture fondamentale pour les initiateurs de projets, les organes accrédités et les autorités nationales désignées en quête d'orientations sur les exigences de proposition du FVC.

42. Le FVC mérite une attention particulière de la part du PNUE/PAM en raison de la grande pertinence du changement climatique et du caractère changeant de la Méditerranée, ainsi que du potentiel du Fonds en termes de soutien fourni au niveau national comme régional. Le Fonds vise à mobiliser un financement d'échelle pour investir dans le développement à faibles émissions et résilient au changement climatique, et à appuyer le changement radical de la réponse mondiale au changement climatique. Il affecte ses ressources à des projets et programmes faibles en émissions de carbone et résilients au changement climatique dans des pays en développement. Le Fonds accorde une attention particulière aux besoins des sociétés qui sont les plus exposées aux effets du changement climatique, notamment les pays les moins avancés (PMA), Petits États insulaires en développement (PEID), et les États africains.

V. RAYONNEMENT PROPOSÉ AUX NOUVEAUX DONATEURS ET PARTENAIRES

Fondations

43. L'examen de la littérature montre le fort potentiel dont dispose le PAM pour élargir sa collaboration avec d'autres/de nouveaux bailleurs de fonds et partenaires, notamment les fondations, organes du secteur privé, nouveaux mécanismes de financement innovants, y compris l'investissement d'impact social. Actuellement, l'UC et les composantes du PAM n'ont que quelques exemples à fournir de collaboration avec ces organes. Ces bailleurs de fonds sont de fervents supporters du programme développement international en matière d'environnement et devraient être sensibilisés davantage aux objectifs et activités du PNUE/PAM. De nombreuses fondations et organes du secteur privé axé et engagé dans des domaines thématiques d'intérêt pourraient être enrôlés pour devenir des partenaires et des supporters de la mise en œuvre de priorités nationales et régionales. Il faut pour cela une approche coordonnée et une communication à même d'attirer un panel varié de partenaires comme donateurs. Approfondir les liens et l'engagement avec le secteur privé exigera que les Parties contractantes approuvent une orientation stratégique adaptée au secteur privé et conviennent de critères et d'une politique en faveur de la mise en place d'un partenariat public-privé. La mise en place d'une politique convenue aidera l'Unité de Coordination et les composantes du PAM à établir des liens avec les nouveaux donateurs, en particulier avec les partenaires du secteur privé.

44. Les fondations sont créées comme des organismes subventionnaires dotées d'un ensemble d'objectifs. Dans la pratique, elles se rapprochent davantage du fonctionnement des gouvernements en matière d'octroi de subventions et, comme les gouvernements, elles peuvent autoriser qu'un pourcentage de la subvention soit dédié aux frais généraux, par exemple les frais de personnel, les infrastructures, etc. C'est le schéma le plus fréquemment rencontré concernant l'octroi de subvention des plus grandes fondations internationales. Les fondations plus modestes, les fondations d'entreprise ou familiales sont moins susceptibles d'autoriser les frais généraux dans le budget présenté dans la demande. Dans tous les cas, trois tendances auraient une incidence sur l'engagement du PNUE/PAM auprès des fondations ; (1) en règle générale, les fondations ne veulent plus être considérées comme des 'subventionnaires passifs', mais comme des partenaires et des investisseurs dans l'intérêt général et les activités ; (2) la majorité des fondations est intéressée par le fait de financer l'innovation et de nouvelles solutions aux problèmes, plutôt que dans un simple soutien à la programmation essentielle de l'organisation bénéficiaire de la subvention ; (3) les fondations attendent des rapports précis et toujours opportuns sur la manière dont leur subvention a été utilisée et sur son incidence. Un nombre croissant de fondations communautaires ont également émergé dans les pays en développement et pourraient être exploitées et impliquées dans l'obtention de fonds correspondants avec d'autres partenaires.

45. Le Centre européen des fondations (CEF), à Bruxelles, et le Conseil américain des fondations, à New York et Washington, proposent d'excellentes sources matérielles et d'informations sur les fondations nationales, régionales et mondiales. En 2015, le CEF a entrepris une troisième cartographie du financement environnemental des fondations européennes. Au travers d'une étude de bureau et en dialoguant avec les fondations, le CEF a recensé en tout et pour tout 170 fondations qui subventionnaient des activités en faveur de l'environnement et ayant un programme ou une mission environnementale) défini(e). Au total, 75 d'entre elles ont accepté l'invitation à partager leur liste de subventions pour l'année 2014 avec les intitulés et les montants octroyés. Sur les 75 fondations, 61 ont également participé à la cartographie précédente, ce qui permettait de faire une comparaison directe. En moyenne, leurs subventions en faveur de l'environnement demeurent inchangées avec un total de presque 480 millions d'euros, se contentant de couvrir l'inflation depuis 2011. Cela ne représente que 4 à 5% du total des subventions philanthropiques.⁴

⁴ Troisième cartographie du Centre européen des fondations (CEF) sur le financement européen des fondations européennes, 15 novembre 2015

46. Les thèmes priorisés des fondations susvisées semblent indiquer que la plupart des financements sont alloués à la nature/biodiversité et moins aux activités « industrielles », comme les transports et les produits chimiques. Étonnamment, le financement du changement climatique n'est pas le thème le plus important. De manière encourageante, les « communautés durables » et « l'économie circulaire » montent dans la liste des priorités. Cela montre que les donateurs en faveur de l'environnement ajustent leurs programmes afin d'assurer une meilleure cohérence avec les priorités politiques et les évolutions générales. Depuis la publication de l'étude en 2015, les chiffres ne reflètent pas l'augmentation des subventions en faveur d'initiatives dédiées au changement climatique suite à l'Accord de Paris sur le climat, conclu en décembre 2015.

47. La plupart des financements des fondations est adressé à des bénéficiaires en Europe avec des projets au sein même de leur propre pays. Seulement 4% des subventions viennent de l'UE, alors que 18% sont internationales⁵. Les fondations européennes s'intéressent à l'augmentation du financement en faveur du programme environnemental et ont établi un réseau de donateurs européens pour l'environnement. Ces donateurs se réunissent deux fois par an et se renseignent sur les activités les unes des autres et à l'échelle de l'UE, en cherchant à attirer l'attention sur la philanthropie environnementale à ce niveau. Devenir membre d'un tel réseau permettrait au PNUE/PAM de se tenir informé sur les fondations européennes et les autres donateurs dont les subventions sont axées sur les questions liées à l'environnement.

48. Le PNUE/PAM pourrait nouer un lien avec le CEF et recenser les fondations avec lesquelles il pourrait collaborer en vue d'appuyer les objectifs thématiques et stratégiques mis en évidence dans la SMT. De la même manière, il devrait participer aux réunions annuelles du CEF ainsi qu'à d'autres forums philanthropiques internationaux. Cela permettrait au personnel du PAM de se réunir et d'interagir avec les administrateurs de programme des fondations. En participant en tant qu'experts, ils pourraient partager des informations sur des questions propres aux thématiques et attirer le soutien ainsi que le financement de la communauté philanthropique européenne. À l'heure actuelle, ces fondations ne connaissent probablement pas suffisamment le PNUE/PAM et ses activités.

49. Le PNUE/PAM pourrait, par une interaction accrue, se faire connaître davantage et élargir son soutien de la part des fondations. Il pourrait de la même manière élaborer un stand flexible et mobile afin de présenter ses publications et la documentation relative à sa thématique et à ses objectifs stratégiques aux manifestations des fondations. Le stand mobile pourrait contribuer à sensibiliser les fondations et leurs partenaires tout en permettant à l'organisation de présenter ses supports de communication d'une manière plus instructive et attractive afin d'obtenir le soutien de nouveaux donateurs.

Partenaires du secteur privé

50. Le PNUE/PAM peut assurer ses ressources en s'engageant de diverses façons auprès du secteur privé. Les levées de fonds des entreprises sont une entreprise plus complexe et l'engagement auprès du secteur privé se fait sur la base d'un partenariat stratégique sur le long terme qui n'impliquerait pas seulement de l'argent. Le PNUE/PAM devrait en premier lieu établir et adopter des critères avant de s'engager auprès de ces entités. En 1984, le PNUE a noué des liens particuliers avec l'industrie et maintient à présent un bureau à Paris, s'engage auprès de l'industrie afin d'appuyer des protections plus respectueuses de l'environnement, élabore et diffuse des directives pour la réaction aux catastrophes, et fait passer les normes environnementales à ses partenaires du secteur privé. En développant sa coopération avec le secteur privé, le PAM peut apprendre tout en examinant d'autres organisations internationales.

51. Le développement du partenariat avec le secteur privé doit être considéré comme un effort à très long terme, et s'il est structuré correctement, il pourrait, à terme, apporter son lot d'avantages financiers et soutenir le PAM ainsi que ses différentes activités. D'autres institutions de l'ONU ont adopté cette approche et établi des liens avantageux et un engagement de la part du secteur privé. Par exemple, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial ont adopté des stratégies de collecte de fonds auprès du secteur privé ; le premier en 2006 et le second en 2008, révisées et actualisées en 2010.

52. Les deux organisations peuvent envisager clairement les futurs objectifs et orientations de leurs opérations de collecte de fonds et ont défini des cibles au sein du secteur privé à cet effet. Pour 2017, le Programme alimentaire mondial cible 270 millions USD ; 200 millions USD en contributions en espèces et 70 millions USD en contributions en nature.⁵ Les deux organisations sont axées sur les urgences, ce qui peut éventuellement amener une plus grande attention de la part du public. Néanmoins, le mandat du PNUE/PAM, bien conduit et articulé, pourrait également recevoir une réponse et un appui favorables de la part du secteur privé.

53. Le Programme alimentaire mondial tablait initialement sur beaucoup moins (10 millions USD), mais comme leur partenariat avec le secteur privé a évolué, les objectifs ont augmenté et engendré également des partenariats plus solides, qui lui ont permis d'accroître considérablement la part de son financement issu du secteur privé. De la même manière, le PNUE/PAM pourrait prendre des mesures initiales et convenir d'un objectif de 1,5 million USD pour la première année de tout engagement de fond avec le secteur privé.

54. La liste suivante présente les interactions éventuelles que le PAM pourrait envisager d'établir avec les organes du secteur privé : (a) Dons philanthropiques, (b) Subventions de fondations d'entreprise, (c) Assistance technique ou collaboration sur des activités ou des initiatives spécifiques avec des organes du secteur privé, (d) Parrainage de manifestations, par ex. UN Journée internationale du nettoyage des côtes, Journée mondiale de l'eau, Journée mondiale des océans, Journée mondiale de la biodiversité, ou d'autres manifestations et publications similaires, (e) Échange ou don de compétences techniques, services, personnel, etc. (par exemple, le Programme alimentaire mondial entretient un lien particulier avec un service de messagerie privé et l'entreprise conseille le Programme alimentaire mondial sur des questions de logistique et d'autres facteurs d'efficacité en termes de livraison), (f) Étudier le potentiel pour lancer un mécanisme de financement innovant avec l'appui des organes du secteur privé.

Mécanismes de financement innovants

55. Le financement innovant a été introduit au milieu des années 2000 comme un outil permettant de combler les lacunes entre ce qui était disponible de la part de l'aide au développement officielle et les besoins réels pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. Le Groupe de promotion des taxes de solidarité (LGSL) a été lancé en mars 2006. Ce groupe pilote a créé le premier cadre innovant pour une action concrète, en particulier dans le domaine de la santé. Il opère aujourd'hui dans 55 pays membres avec 3 observateurs et un certain nombre de grandes organisations internationales. L'on estime qu'au travers de ce mécanisme innovant, les pays ont pu lever chaque année plus de 200 millions USD en ajoutant un petit supplément sur les billets d'avion des passagers individuels. Les fonds collectés ont été mis à disposition d'institutions internationales spécifiques pour traiter d'importantes menaces sanitaires, comme le VIH/SIDA.

56. Ce peut être le moment opportun pour le PNUE/PAM, en partenariat avec les Parties contractantes, d'élaborer un mécanisme de financement innovant semblable à celui adopté par le Groupe de promotion des taxes de solidarité, et d'établir une taxe environnementale applicable aux passagers des navires de croisière. Les ressources reçues d'un mécanisme innovant pourraient être utilisées en partie pour soutenir le PAM et d'autres Programmes pour les mers régionales. En outre, les fonds reçus pourraient servir à aider les pays à la tête d'autres initiatives environnementales pour lesquelles les financements sont insuffisants.

57. En coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et le PNUE, les Parties contractantes pourraient entamer des discussions quant à la faisabilité d'introduire une mesure proposant, par exemple, un supplément de 1 euro sur billet d'un passager voyageant sur un paquebot de croisière en Méditerranée. Par ailleurs, ce supplément pourrait être proposé pour tous les Programmes pour les mers régionales. Toutefois, l'intérêt initial devrait consister à mettre en œuvre cette proposition avec les navires de croisière qui voguent en mer Méditerranée. Compte tenu du grand nombre de passagers qui voyagent sur ces paquebots dans la région - le financement potentiel

⁵ Titre de la référence Rapport d'étude de faisabilité OIM par THINK, octobre 2012, p. 34

assuré par ce mécanisme de financement innovant (1 euro taxé par billet) pourrait entraîner des ressources substantielles. Sur la base du trafic de passagers sur les paquebots dans le monde et dans la région – les fonds annuels dégagés pourraient avoisiner les 100 millions d'euros. Ces fonds volontaires collectés pourraient également être partagés (50/50) entre le PAM et les ministères des Parties contractantes en charge des questions environnementales.

58. Un autre financement potentiellement innovant à étudier consisterait à entrer en partenariat avec les chaînes hôtelières régionales et les voyagistes. Les discussions pourraient tourner autour de la manière dont ces organes pourraient introduire, sur la base du volontariat, des supports promotionnels qui encourageraient des hôtels et des voyagistes donnés des Parties contractantes à promouvoir et à distribuer à leurs hôtes ou clients un petit fascicule promotionnel sur le PNUE/PAM. Il serait par exemple demandé aux hôtes de donner, par exemple, 1 euro à titre de contribution volontaire pour soutenir la conservation et la protection de l'environnement marin de la mer Méditerranée.

59. Un pin's ou un bracelet bleu océan frappé du logo du PAM pourrait également être fabriqué et offert en gage de remerciement aux contributeurs volontaires ou servirait d'outil marketing afin de promouvoir le PNUE/PAM et sensibiliser un public plus large.

60. Il ne s'agit là que de quelques idées sur la manière dont des mécanismes de financement innovants pouvaient être introduits à l'avantage du PNUE/PAM et pour appuyer le programme environnemental de chaque partie contractante. La réussite de ces initiatives dépendra de la direction politique, de l'appui et de l'engagement des Parties contractantes.

De meilleures communications

61. Les initiatives proposées exigeront également que l'Unité de Coordination améliore ses fonctions de communication et possède un personnel dédié pour appuyer la sensibilisation, la production de supports promotionnels et l'introduction de nouveaux outils de communication visant à promouvoir et à faire mieux connaître le PNUE/PAM et ses composantes. Le Secrétariat pourrait tenir des discussions avec des réseaux de communication et de relations publiques, comme l'Ad-Council à Londres, afin de fournir un soutien au PAM, à titre bénévole, dans l'élaboration d'outils, de plans de communication et d'activités promotionnelles ciblées. Du personnel d'encadrement doté de compétences considérables en communication devrait être approuvé pour aider le PNUE/PAM à renforcer sa marque et ses efforts en communication auprès des partenaires existants et nouveaux venus. La promotion des activités de communication au titre de la SMR devrait également être associée à la stratégie de communication.

VI. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES

62. À la lumière de la nécessité d'assurer un financement adéquat pour le PNUE/PAM et de mettre en œuvre un nouveau mandat afin d'en diversifier les sources de financement et d'améliorer le caractère adéquat et prévisible ainsi que la stabilité de ses ressources, il est prudent de souligner les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la manière de mettre en place des mesures fructueuses. Ces facteurs sont : (a) l'engagement et l'investissement initial des Parties contractantes pour appuyer le Secrétariat à mesure qu'il étend sa mobilisation des ressources et ses fonctions de communication ; (b) la mise en place d'un processus d'évaluation afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMR actualisée ; (c) le calendrier du Secrétariat pour la mise en œuvre de la SMR établie et le contact avec les nouveaux partenaires convenus.

63. La mise en œuvre de la SMR actualisée exigera un appui continu des Parties contractantes pour l'introduction des nouvelles dispositions et des modifications requises pour que le PAM poursuive avec vigueur et établisse une collaboration solide avec un groupe de donateurs variés ainsi que pour améliorer les supports de communication et la coordination interne.

64. La mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation serait profitable aux Parties contractantes pour recenser les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SMR actualisée.

65. Les décisions politiques, comme l'élaboration/examen de critères de collaboration avec le secteur privé en adéquation avec les politiques pertinentes du PNUE, ou l'introduction de mécanismes de financement innovants, devraient être prises en concertation et en collaboration avec les Parties contractantes.

66. De la même manière, le renforcement de la mobilisation des ressources et des fonctions de communication du PNUE/PAM par la création de deux postes supplémentaires au sein de l'UC, sera critique. Les capacités renforcées entraîneront de meilleures interactions avec les Parties contractantes ainsi qu'avec les CAR et les autres partenaires et donateurs.

67. Le Secrétariat préparera des calendriers pour les différents produits livrables et initiatives proposés dans la SMR actualisée. Le PNUE/PAM aura ainsi la possibilité d'évaluer les étapes et mesures adoptées pour veiller à ce qu'elles soient en bonne voie avec les produits livrables et démontrent efficacement les progrès réalisés, tout en informant également les Parties contractantes des difficultés rencontrées. L'appui des Parties contractantes est essentiel pour atténuer les situations imprévues qui pourraient avoir une incidence négative et/ou retarder la mise en œuvre de la SMR.

VII. RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES ACTUALISÉE

68. Les recommandations suivantes sont adressées au Secrétariat et aux Parties contractantes. Elles s'appuient sur les recommandations existantes de la SMR et introduisent de nouveaux éléments et propositions visant à approfondir le potentiel futur du PNUE/PAM pour ce qui est d'assurer de nouvelles ressources. Certaines recommandations peuvent être mises en œuvre sans nouvelles ressources ou ressources supplémentaires, alors que d'autres nécessiteront l'affectation de futures ressources avant de pouvoir être mises en œuvre précisément.

Recommandations globales

- Utiliser la Stratégie à moyen terme 2016-2021 comme un guide pour recenser la mobilisation des nouvelles ressources requises et améliorer les efforts visant à poursuivre de nouveaux financements, en ce sens qu'elle fournit une base claire et des objectifs fondamentaux convenus pour sa mise en œuvre.
- Envisager une éventuelle augmentation régulière des contributions obligatoires au FASM, puisqu'elles apportent la principale garantie de ressources stables et prévisibles et

démontrent l'engagement continu des Parties contractantes.

- Maintenir des liens professionnels étroits avec les donateurs actuels et futurs, sur la base du dialogue, de la crédibilité et de la transparence.
- Veiller à ce qu'il y ait une coordination et une collaboration étroites dans le contact avec les donateurs, entre l'Unité de Coordination et les CAR.
- Entretenir des relations avec les donateurs au travers de contacts informels, de partage d'informations et d'un dialogue sur les questions politiques et les éléments de fond.
- Nouer des liens avec les nouveaux pays donateurs, les fondations et les partenaires du secteur privé, et tester le potentiel et l'opportunité d'impliquer ces nouveaux partenaires en tant que bailleurs de fonds du PAM.
- Organiser des réunions consultatives annuelles des donateurs et présenter des propositions de projet et des demandes de financement aux donateurs existants et futurs.
- Devenir membre du Centre européen des fondations (CEF) et participer à leurs conférences et réunions annuelles, et renforcer l'interaction entre le PNUE/PAM et les fondations européennes ainsi que du monde entier.
- Autant que possible, participer aux forums de l'ONU et autres forums internationaux qui abordent les questions liées à la pollution marine, au développement durable, au changement climatique et pour présenter et partager les connaissances et les résultats du PNUE/PAM en améliorant la visibilité et la sensibilisation.
- Lancer des discussions avec les organisations et organes internationaux animés d'un même sentiment et collaborer en formulant des propositions communes aux donateurs, exploitant ainsi plus efficacement l'expertise technique du PNUE/PAM et de l'organisation partenaire.
- Élargir les partenariats et assurer le financement des autres organisations de l'ONU, IFI et banques régionales.
- Lancer des discussions avec les organes compétents et étudier le potentiel de la mise en place de mécanismes de financement innovants (comme des taxes supplémentaires sur le prix des billets de croisière en mer Méditerranée, des hôtels et des voyagistes).
- Faire plein usage de l'aide et de l'engagement des Parties contractantes et des Points focaux en tant que porte-paroles pour le financement et l'appui au PNUE/PAM au sein de leur propre gouvernements et d'autres, ainsi qu'auprès d'autres partenaires pertinents.
- Consolider la coopération déjà fructueuse avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et explorer les possibilités pour assurer le financement des nouveaux fonds établis, comme le Fonds pour le développement durable, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds pour le climat, qui pourraient soutenir le programme pour le développement durable élargi et les initiatives sur le changement climatique du PAM.
- Élargir et approfondir la coopération avec l'Union européenne, tout en recensant également d'éventuelles sources de financement pertinentes au sein des autres services et directions de l'UE.
- Encourager toutes les Parties contractantes à faire des contributions volontaires pour la mise en œuvre de la SMT et des PdT biannuels.

Améliorer les capacités du personnel interne en matière de mobilisation des ressources et de fonctions de communication

- Améliorer les capacités en matière de mobilisation des ressources en ajoutant un membre du personnel supplémentaire à l'Unité de Coordination dédié à l'expansion des efforts de mobilisation des ressources auprès de nouveaux donateurs et organes, comme des fondations, le secteur privé, et le financement innovant. Le nouveau membre du personnel contribuerait également aux efforts visant à améliorer l'interaction avec les CAR pour la collecte de fonds. Ce poste pourrait à initialement être financé avec le concours des Parties contractantes en acceptant de subventionner un détachement de personnel doté d'une expertise dans les fonctions de mobilisation des ressources exposées précédemment.
- Établir un mécanisme permettant de gérer constamment la réserve de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour établir un mécanisme cohérent et efficace afin de gérer les ressources externes et la mise en œuvre des activités qu'elles servent à financer. Une réponse stratégique à ce besoin est essentielle pour la mise en œuvre de la SMR actualisée et pour la bonne gestion de la mise en œuvre des projets.
- Préparer des directives pour le secteur privé propres au PNUE/PAM, en adéquation avec les directives pertinentes du PNUE, afin de s'engager et d'établir une collaboration à long terme avec les partenaires du secteur privé. Veiller à ce que les directives élaborées protègent l'organisation contre tout risque de réputation et garantisse la crédibilité de l'organisation, tout en promouvant la protection de l'environnement et le développement durable. Le Pacte mondial des Nations Unies dispose d'excellentes sources de matériel relatives au partenariat avec le secteur privé. Le PAM pourrait consulter et exploiter les directives du Pacte mondial des Nations Unies et aussi examiner les stratégies d'autres institutions internationales en matière de collaboration avec les partenaires du secteur privé.
- Explorer l'aide, à titre gracieux, des réseaux de communication et de relations publiques, comme l'Ad-Council à Londres, pour appuyer les efforts de communication et de sensibilisation. Recenser d'autres organes capables de fournir des conseils ad hoc et à titre gracieux pour contribuer à l'élaboration des supports de communication du PAM et élargir les efforts de communication et de sensibilisation aux donateurs et bailleurs de fonds.
- Appuyer la création d'un poste d'expert en communication pour l'Unité de Coordination. Approuver et affecter les ressources requises pour permettre l'embauche d'un expert en communication de niveau supérieur, doté d'une expertise en production et en élaboration de supports de communication spécialisés, capable d'aider à la sensibilisation des donateurs existants et futurs, en particulier les fondations, les partenaires du secteur privé partenaires et les mécanismes de financement innovants.
- Élaborer un stand de communication mobile qui serait utilisé lors des forums et conférences internationaux et qui permettrait de sensibiliser davantage les bailleurs de fonds au PAM et à ses composantes.
- Envisager la mise en place d'un système de base de donateurs susceptible d'améliorer et d'extraire des renseignements tels que les rapports sur les donateurs, l'enregistrement des contributions et d'autres exigences de rapports. Des outils spécifiques sont disponibles et leur utilisation pourrait être envisagée afin de mieux gérer, rendre compte et correspondre avec les différents donateurs.

Cohérence, coordination et gestion du programme

- Continuer de donner une haute priorité à la mise en œuvre et aux recommandations afin d'améliorer la cohérence, la coordination et la gestion du programme ainsi que le met en avant le document sur la gouvernance. La mise en œuvre de ces recommandations sera critique lors des efforts de mobilisation des ressources.
- Faire en sorte que la gestion des fonds et les approches des donateurs fassent partie intégrante du cycle d'administration du programme.
- Continuer à intégrer la mobilisation des ressources dans l'ordre du jour du Comité exécutif de coordination pour assurer la coordination et la propriété.
- Veiller à ce que toutes les approches en vue d'un financement soient guidés par la SMT et les Programmes de travail biennaux.
- Formuler des plans et des budgets dans un format convivial propice à la mobilisation des ressources et à la préparation des demandes aux donateurs.
- Compléter les Plans par des exposés stratégiques narratifs qui définissent les principaux objectifs, les secteurs d'activités essentiels, les priorités, les résultats escomptés et les stratégies à déployer afin d'assurer de bonnes performances.
- Établir des mécanismes de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès réalisés sur la SMR actualisée et préparer des calendriers pour les produits livrables et rendre compte des résultats aux Parties contractantes. Convaincre les donateurs que le PNUE/PAM est engagé dans l'autoapprentissage et qu'il s'agit d'une organisation axée sur l'amélioration.

Recommandations spécifiques aux donateurs

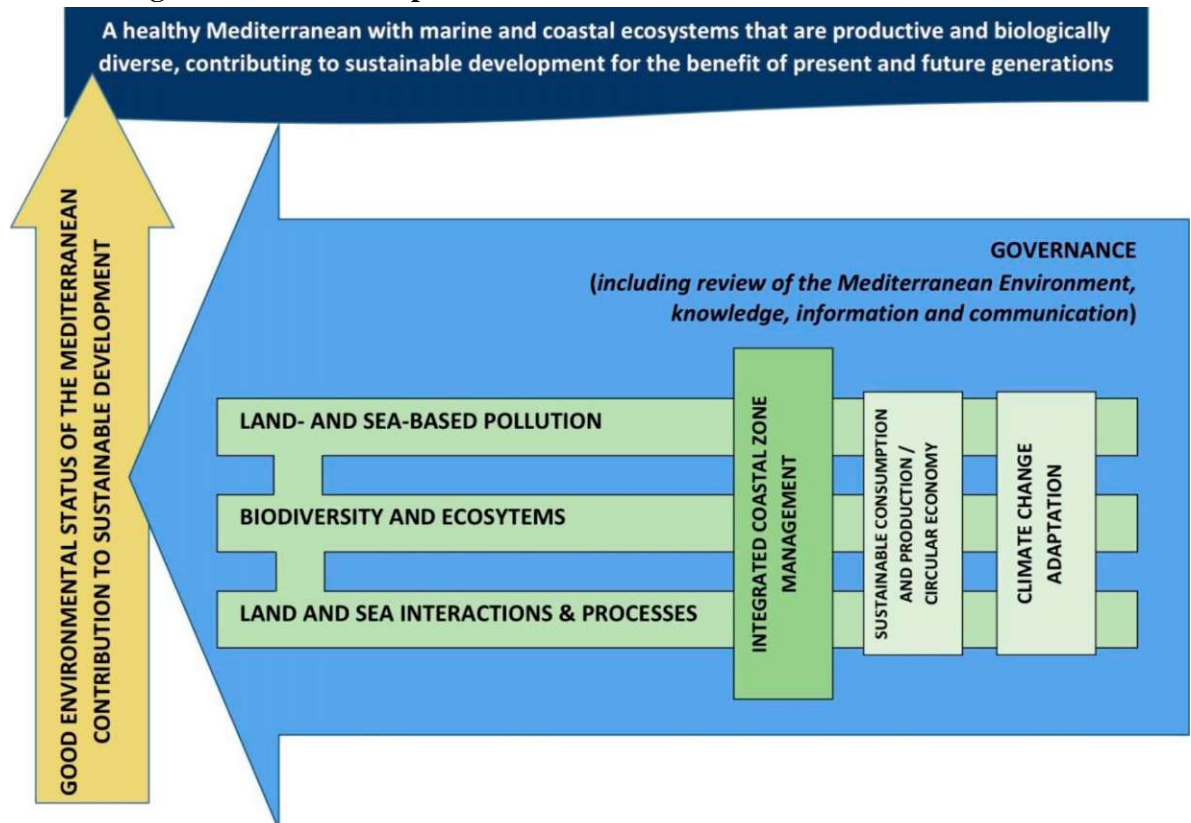
- Consolider et approfondir le cas échéant la coopération avec tous les services et directions compétents de la Commission européenne.
- Renforcer les synergies avec les autres organisations et initiatives telles qu'Horizon 2020, l'Agence européenne pour l'environnement, etc.
- Élaborer un système pour une coordination étroite au niveau national entre les Points focaux du PNUE/PAM, MED POL, les CAR, les Points focaux du FEM, les Points focaux et/ou délégations de l'UE, les offices nationaux de l'ONU, afin d'aider les Parties contractantes à se coordonner en interne et à exploiter les opportunités de financement.
- Commencer l'élaboration d'un portefeuille des futurs projets, y compris en recensant les bailleurs de fonds appropriés, le plus tôt possible, sachant que le processus de demande et de négociation est long.
- Renforcer le dialogue et les discussions avec l'UE, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et d'autres Institutions Financières Internationales (IFI) pertinentes et les donateurs internationaux, régionaux et nationaux, pour évoquer une éventuelle collaboration sur les différentes initiatives impliquant des investissements considérables, pour aider les Parties contractantes à mettre en œuvre les programmes de mesures en vertu des plans d'action nationaux adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM et de ses protocoles.
- Renforcer et rendre opérationnels les partenariats avec d'autres partenaires régionaux en approchant d'éventuels donateurs, en mettant sur la table un plan d'activités intégré.

Appendice I Donateurs potentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021

1. La SMT est un document adopté (Décision IG.22/1), exhaustif, qui fournit l'orientation nécessaire pour la mise en œuvre. Elle définit la gouvernance comme thème général et recense trois thèmes fondamentaux : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer ; Biodiversité et écosystèmes : Interactions et processus terrestres et marins, et trois thèmes transversaux : Gestion intégrée des zones côtières ; Consommation Et production durables ; Adaptation au changement climatique. La SMT prévoit une liste des principaux résultats et extraits souhaités pour chacun de ses thèmes. 30. Le concept de la SMT est reflété dans le Diagramme 1.

2. Par ailleurs, la SMT décrit les thèmes stratégiques et recense les donateurs potentiels susceptibles d'être approchés pour chaque thème. La SMR actualisée a été élaborée et structurée pour compléter la SMT et présente une marche à suivre pour le Secrétariat et les Parties contractantes. La SMR actualisée formule des recommandations spécifiques afin de permettre au Secrétariat d'étendre sa portée à de nouveaux donateurs, d'améliorer son engagement auprès des donateurs existants, et de nouer des liens et un contact avec de nouveaux partenaires et bailleurs de fonds. La SMR actualisée propose une diversification des flux de ressources issus d'une diversité de donateurs. Une telle approche permettrait également au Secrétariat d'élargir la visibilité et la reconnaissance de la Convention de Barcelone du PAM et d'améliorer l'aide et la collaboration avec de nouveaux partenaires et donateurs.

a. Diagramme 1 : Le concept de la SMT



3. Le thème général de la gouvernance de la SMT, et les résultats spécifiques escomptés à ce titre, seront probablement financés, en sus des contributions obligatoires (FASM), par un financement bilatéral et le fonds éventuellement obtenu auprès des organisations internationales et des organes régionaux et nationaux qui soutiennent les initiatives de la région méditerranéenne. Il est important de relever que les nouveaux donateurs proposés dans le cadre de la SMR actualisée (comme les fondations, les partenaires du secteur privé, les mécanismes de financement

innovants) seront sans doute moins disposés à s'engager dans le financement d'activités juridiques et réglementaires.

4. Les nouveaux donateurs seront plus enclins à appuyer des initiatives spécifiques, qui tiennent compte du mandat propre au donateur ou présentant un intérêt thématique précis. L'on peut s'attendre à ce que certains nouveaux donateurs soient axés sur le projet et n'appuient que les objectifs fondamentaux de la SMT qui correspondent le mieux à leurs intérêts. Les fonds qui pourraient éventuellement être assurés par les mécanismes de financement innovants offrirait l'affectation de fonds la plus souple pour le Secrétariat et les Parties contractantes. Les mécanismes de financement innovants, le cas échéant, ne seraient pas des fonds réservés et pourraient donc servir à combler toute insuffisance sur les fonds requis pour la réalisation des objectifs au titre de la SMT. En outre, les fonds pourraient être utilisés pour appuyer d'autres initiatives et activités de programme élaborées par le PNUE/PAM.

5. La SMR expose aussi la nécessité pour le Secrétariat de donner une plus grande visibilité et de promouvoir le travail du système de la Convention de Barcelone du PAM en participant aux réunions et conférences mondiales, régionales et nationales, ainsi qu'en participant aux manifestations organisées par les fondations où des contacts peuvent être noués avec des bailleurs de fonds et des opportunités de financement d'activités spécifiques peuvent être explorées. De la même manière, établir et renforcer des liens avec le secteur privé peut effectivement mener à des partenariats à long terme et à un soutien continu de la part de ce secteur.

6. Les tableaux ci-après dressent la liste des résultats stratégiques et des principaux extraits de la SMT et indiquent les donateurs éventuels à approcher en vue d'obtenir leur financement. Ses tableaux ne sont pas censés dresser une liste exhaustive des sources de financement à approcher, mais plutôt une liste indicative ; ils représentent une analyse des instruments et agences de financement existants (à l'échelle mondiale, régional et nationale/bilatérale), en tenant compte de leurs priorités et mandats relativement à l'environnement marin et côtier, et leur correspondance avec des résultats stratégiques et principaux extraits de la SMT, sur un plan général.

TABLEAU 1. Résultats stratégiques et prestations indicatives clés pour la *Gouvernance*

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
1.1. Parties contractantes soutenues dans l'application et le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les stratégies et plans d'action régionaux.	1.1.1. La ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes est soutenue.	Donateurs bilatéraux ⁶
	1.1.2. Un soutien juridique, politique et logistique efficace est apporté au processus de prise de décision du PAM, notamment dans les réunions des organes consultatifs.	Donateurs bilatéraux
	1.1.3. Renforcement des liens entre les thèmes généraux et transversaux et facilitation de la coordination au niveau national dans l'ensemble des secteurs. Dans ce contexte, examiner les incidences d'une transition vers les Points focaux thématiques au sein du système PNUE/PAM aux fins de leur prise en considération par la COP 20.	Donateurs bilatéraux, Gouvernements nationaux, Institutions de développement régional
	1.1.4. Des possibilités de financement des priorités nationales et régionales sont identifiées, les donateurs/partenaires sont informés et engagés, par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources remise à jour, et les Parties contractantes sont aidées dans la mobilisation des ressources.	Stratégie de mobilisation des ressources actualisée soumise pour adoption par les Parties contractantes

⁶ Les donateurs bilatéraux incluent également les contributions volontaires ad hoc des Parties contractantes

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
<p>1.2. Parties contractantes soutenues conformément à la Convention de Barcelone, ses Protocoles, stratégies et plans d'action régionaux.</p>	<p>1.2.1. Les mécanismes de respect des obligations fonctionnent efficacement et des avis techniques et juridiques sont fournis aux Parties contractantes, ainsi qu'une assistance technique afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention et ses Protocoles, y compris le système des rapports.</p>	<p>L'Organisation internationale du droit du développement (OIDD) pourrait être un partenaire potentiel pour l'assistance technique/juridique aux pays. Des fondations mondiales pourraient fournir des financements</p>
<p>1.3. Participation, engagement, synergies et complémentarités renforcés parmi les institutions mondiales et régionales.</p>	<p>1.3.1. Des activités de coopération régionale promouvant le dialogue et un engagement actif des organisations et partenaires régionaux et mondiaux, y compris sur le PAS BIO, les déchets marins, la CPD, la GIZC et la PSM (par ex. conférence régionale, réunions des donateurs).</p>	<p>Donateurs bilatéraux, UE Banques régionales de développement PNUD, CCNUCC, OIGs</p>
	<p>1.3.2. Participation aux initiatives et dialogues internationaux nouveaux ou existants pertinents (par exemple ZHJN, AMP, Offshore, développement durable) pour mettre en relief les particularités régionales méditerranéennes et développer les synergies.</p>	<p>Donateurs bilatéraux, OIG Fondations du secteur privé</p>
	<p>1.3.3. La mise en œuvre de la SMDD est mise en place par le biais d'actions sur la visibilité et le renforcement des capacités et la préparation de lignes directrices pour aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux.</p>	<p>ONU Fonds de développement durable, Fonds d'adaptation, autres Fonds similaires</p>

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
1.4. Meilleure connaissance et compréhension de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral par des évaluations prescrites aux fins de décisions informées.	1.4.1. Des évaluations périodiques basées sur l'approche DPSIR et publiées, abordant entre autre le statut de la qualité du milieu marin et côtier, l'interaction entre l'environnement et le développement ainsi que des scénarios et une analyse prospective du développement sur le long terme. Ces évaluations s'intéressent aussi dans leurs analyses aux changements climatiques — et aux vulnérabilités et risques associés sur les zones marines et côtières, ainsi qu'aux lacunes de connaissances sur la pollution marine, les services des écosystèmes, la dégradation du littoral, les impacts cumulatifs et les impacts de la consommation et de la production.	Donateurs bilatéraux, Entités et fondations du secteur privé
	1.4.2. L'application de la SMDD est surveillée et évaluée périodiquement selon les besoins par le biais d'un ensemble d'indicateurs convenu, conformément aux ODD et au tableau de bord de la durabilité.	Fondations du secteur privé OIGs
	1.4.3. L'application du PISE (Programme intégré de surveillance et d'évaluation basé sur l'EcAp) est coordonnée, y compris les fiches d'information des indicateurs communs de BEE, est soutenue par un Centre de données à intégrer à la plateforme Info/PAM.	UE (Directions de l'Union européenne pertinentes), FEM
	1.4.4. L'interface entre science et prise de décision est renforcée par une meilleure coopération avec les institutions scientifiques régionales et mondiales, des plateformes de partage des connaissances, des dialogues, des échanges des bonnes pratiques et des publications.	Fondations, donateurs bilatéraux, Institutions scientifiques

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
	1.4.5. Des programmes éducatifs, notamment des plateformes d'apprentissage en ligne et des diplômes de niveau universitaire sur la gouvernance et les sujets thématiques en rapport avec le PAM sont organisés en coopération avec les institutions compétentes.	Fondations, Universités et établissements d'enseignement
1.5. Connaissance du PAM et informations sur le système du PAM améliorées et accessibles pour la prise de décision, meilleure sensibilité et une meilleure compréhension	1.5.1. Des plateformes pleinement opérationnelles et plus développées (à savoir la plateforme Info/PAM pour la mise en œuvre du PISE), connectées aux systèmes d'information des composantes PAM et autres plateformes régionales de connaissances pertinentes, pour faciliter l'accès à la connaissance des gestionnaires et des décideurs, ainsi que des parties prenantes et du grand public.	UE, donateurs bilatéraux, Entités du secteur privé engagées dans l'informatique (potentiellement)
	1.5.2. Le système de rapport en ligne de la Convention de Barcelone (SRCB) est à jour, opérationnel, amélioré, entretenu, complété et intégré à d'autres exigences relatives aux rapports.	Donateurs bilatéraux, UE
1.6. Meilleure sensibilisation et vulgarisation.	1.6.1. La stratégie de communication du PAM/PNUE a été actualisée et mise en œuvre.	Fondations, réseaux de communication et de relations publiques (services pro-bono)

TABLEAU 2. Résultats stratégiques, Produits clefs, pour la pollution provenant de sources situées à terre et en mer

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clefs	Financement possible
2.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et des 4 Protocoles portant sur la pollution, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants pertinents.	2.1.1. Les mesures ciblées des stratégies/ plans régionaux sont facilitées et appliquées	Donateurs bilatéraux, UE, OIGs, Organisations régionales, FEM
2.2. Élaboration ou remise à jour de plans d'action nouveaux/existants, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices.	2.2.1. Les lignes directrices, les outils d'aide à la prise de décision, les normes et critères communs prévus dans les Protocoles et les Plans régionaux sont élaborés ou actualisés pour les substances ou secteurs prioritaires essentiels.	Fondations du secteur privé Organisations régionales
	2.2.2. Les programmes régionaux de mesures sont identifiés et négociés pour les polluants/ catégories (secteurs) montrant des tendances croissantes, notamment la révision des plans régionaux existants et des zones de consommation et de production.	Fonds vert pour le climat (FVC), FEM, UE, Organisations régionales, Donateurs bilatéraux, Partenaires du secteur privé
2.3. Renforcement et application de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine au niveau national, notamment par leur exécution et leur intégration dans les processus sectoriels.	2.3.1. Les PAN adoptés (art. 15, Protocole "tellurique") sont mis en œuvre et les principaux produits prévus sont livrés en temps voulu.	Entités nationales, donateurs bilatéraux, UE, IFA, FEM
	2.3.2. Les PAN sont élaborés pour mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires.	Entités nationales, OIGs, UE, OMI
	2.3.3 Plan d'action régional CPD (activités liées à la pollution) intégré dans et mis en œuvre par le biais des PAN et des processus nationaux, tels que les plans d'action nationaux SCP et SNDD.	Fondations du secteur privé, donateurs bilatéraux, OIGs

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clefs	Financement possible
2.4. Surveillance et évaluation de la pollution marine	2.4.1. Les programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets sont actualisés pour y inclure les indicateurs PISE de pollution et de déchets, appliqués et soutenus par l'assurance et le contrôle de la qualité des données.	Donateurs bilatéraux, UE, GPA-PNUE
	2.4.2. Les inventaires des charges polluantes (BBN, inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes provenant de sources situées à terre et des bases offshore et des navires) sont régulièrement mis à jour, transmis et évalués.	UE, Banque européenne d'investissement (BEI) Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Coopération technique avec les entreprises, GPA-PNUE
	2.4.3. Des outils d'évaluation de la pollution marine (évaluations thématiques approfondies, cartes et fiches d'information sur les indicateurs) sont élaborés et actualisés pour les polluants et secteurs clés dans le cadre de l'EcAp.	Donateurs bilatéraux, UE, GEF
2.5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités	2.5.1. Des programmes et ateliers de formation se déroulent aux niveaux sous-régional et régional dans des domaines tels que la surveillance de la pollution, les inventaires de polluants, l'application des politiques, les lignes directrices techniques communes, les organes d'autorisation et d'inspection, le respect des législations nationales.	Entités nationales, OIGs pertinentes
	2.5.2. Des projets pilotes sont mis en œuvre sur les déchets marins, les POP, le mercure et les rejets illicites réduits, y compris moyennant des solutions CPD pour des alternatives aux POP et produits chimiques et la réduction des sources en amont de déchets marins pour les entreprises, les entrepreneurs, les institutions financières et la société civile.	BM, PNUD, FEM, entités du secteur privé

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clefs	Financement possible
	2.5.3. Des mesures de prévention et de lutte contre la pollution marine et des évaluations sont intégrées aux projets d'application du protocole GIZC, aux Programmes d'aménagement côtier (PAC) et aux Évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement.	Donateurs bilatéraux, FEM
2.6. Coopération renforcée aux niveaux national, sous-régional et régional pour lutter contre la pollution marine et la prévenir.	2.6.1. Des accords, synergies et échanges de meilleures pratiques avec des partenaires et parties prenantes clefs de niveau régional et mondial mettent un accent particulier sur les déchets marins.	Organisations régionales, Organisations environnementales internationales, UE
	2.6.2. Les réseaux et initiatives entrepreneuriales, les entrepreneurs et la société civile proposant des solutions de CPD contribuant à des alternatives aux POP et aux produits chimiques toxiques et visant à réduire les sources en amont de déchets marins sont soutenus et coordonnés.	UE, Organisations environnementales, FEM, Partenaires du secteur privé
2.7. Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités.	2.7.1. Documents d'examen/ d'orientation élaborés et soumis aux Parties contractantes sur les polluants émergents, l'acidification des océans, le changement climatique et les liens avec les processus mondiaux pertinents ainsi que les changements climatiques.	Fondations, CCNUCC, ONU/DESA, UE, Donateurs bilatéraux

TABLEAU 3. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour la biodiversité et les écosystèmes

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
3.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, et ses Protocoles pertinents et autres instruments.	3.1.1. Feuille de route pour un réseau global et cohérent d'AMP bien gérées, y compris ASPIM, pour réaliser les 11 objectifs d'Aichi en Méditerranée.	Donateur bilatéraux, UE, FEM, FAO
	3.1.2. La plupart des mesures de gestion basées sur les aires sont identifiées et mises en œuvre en coopération avec les organisations mondiales et régionales pertinentes, grâce à des outils régionaux et mondiaux (ASPIM, ZPL, zones maritimes particulièrement sensibles – ZMPS, etc.), y compris pour la conservation des ZHJN, en prenant en considération les informations sur les EBSA méditerranéennes.	BM, FEM, PNUD, autres OIGs pertinentes
3.2. Élaborer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices pour la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes marins et côtiers.	3.2.1. Les Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées ou en voie de disparition et habitats clés méditerranéens, sur les introductions d'espèces ainsi que la Stratégie méditerranéenne et le Plan d'action sur la gestion des eaux de ballast sont mis à jour afin de parvenir au BEE.	CDB, FAO, CMS, CITES
	3.2.2. Des lignes directrices et autres outils pour la conservation des espèces marines et côtières méditerranéennes menacées ou en voie de disparition, des habitats clés, pour le contrôle et la prévention des espèces non-indigènes ainsi que la gestion des aires marines sont développées/mises à jour et diffusées.	CGPM, UE

	3.2.3. La Planification de l'espace maritime (PEM) et la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est appliquée dans des zones sélectionnées à un niveau pilote liant les zones côtières et de haute mer soumises à des pressions majeures. Les informations sur les EBSA pourraient être utilisées à cette fin.	BERD, BM, FEM, UE, donateurs bilatéraux.
3.3. Renforcer l'application au niveau national des politiques de conservation de la diversité biologique, et des mesures stratégiques et législatives.	3.3.1. Les PAN pour la conservation des espèces et principaux habitats en danger ou menacés en Méditerranée et sur les introductions d'espèces et les espèces envahissantes est élaboré/ actualisé.	IPBES, TEEB, Fondations, OIGs, CDB, FEM
	3.3.2. Des mesures nationales sont élaborées et appliquées pour renforcer la protection et la gestion des sites marins et côtiers pertinents, en particulier ceux contenant des habitats et espèces sous-représentés (y compris habitats en eaux profondes).	UE, Entités nationales, UNESCO, CGPM
	3.3.3. Les actions de protection de la diversité biologique en Méditerranée sont intégrées dans les PAC et autres projets d'application du Protocole GIZC et des évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement.	Partenariat avec les organisations environnementales/OIGs, UICN, WWF
3.4. Surveillance, inventaire et évaluation de la diversité biologique en mettant l'accent sur les espèces menacées ou en danger, les espèces non indigènes et les habitats clefs.	3.4.1. Des programmes de surveillance des espèces et habitats principaux ainsi que des espèces envahissantes, conformément au PISE sont élaborés et appliqués, y compris sur l'efficacité des zones marines et côtières protégées et sur les impacts du changement climatique.	UE, FEM, Fondations, Instituts de recherche
	3.4.2. Des outils d'évaluation de la conservation de la diversité biologique (évaluation thématique approfondie, cartes et fiches d'information sur les indicateurs) sont élaborés et actualisés pour montrer les tendances aux niveaux national, sous-régional et régional, et mesurer l'efficacité des PAN de PAS BIO et de l'application des Plans d'action régionaux.	CDB, FEM, PNUD, UE, entités nationales

	3.4.3. Des indicateurs communs EcAp sur la biodiversité et les espèces non-indigènes sont surveillés au moyen du PISE dans les AMP et ASPIM et les séries de données pertinentes sont établies.	CDB, UE, Fondations
	3.4.4. Un inventaire des écosystèmes marins et côtiers fragiles et vulnérables et une évaluation de la sensibilité et des capacités d'adaptation des écosystèmes marins et côtiers aux changements d'état du milieu marin ainsi que le rôle des services qu'ils apportent à la capacité d'adaptation au changement climatique ont été élaborés.	OMI, UNESCO, UE
3.5. Assistance technique et renforcement des capacités aux niveaux régional, sub-régional et national pour renforcer l'application des politiques et le respect des législations nationales relatives à la diversité biologique.	3.5.1. Des programmes de renforcement des capacités en matière de développement et de gestion des zones marines et côtières protégées, de conservation et de surveillance des espèces côtières et marines et d'habitats clefs menacés ou en danger en Méditerranée, et le suivi des questions de surveillance portant sur le changements climatiques et la diversité biologique sont élaborés et mis en œuvre.	Fondations, secteur privé, UE, donateurs bilatéraux
	3.5.2. Des programmes de formation et de sensibilisation aux solutions de CPD contribuant à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité sont dispensés aux entreprises, institutions financières ainsi qu'à la société civile.	ACCOBAMS, Fondations privées, entreprises,
3.6. Meilleure coopération aux niveaux national, sous-régional et régional pour protéger et conserver la diversité biologique et les écosystèmes.	3.6.1. Des programmes et stratégies conjointes sur la diversité biologique et la conservation des écosystèmes sont élaborées en prenant compte des PAN en coopération avec les organisations partenaires pertinentes, aux niveaux régional et mondial.	Donateurs bilatéraux, FEM, UE
	3.6.2. Des entreprises, des entrepreneurs et la société civile, encouragés à diffuser des solutions de CPD contribuant à la biodiversité et à la conservation des écosystèmes, sont coordonnés par des mécanismes adéquats.	Partenariats public-privé et fondations , «World Business Development Council »

3.7. Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités	3.7.1. Coordination avec l'actuel processus d'adoption d'un accord de mise en œuvre sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (BAJN) (à savoir concernant les ressources marines génétiques, les zones marines protégées BNJ, et SIA).	UE, donateurs bilatéraux
--	---	--------------------------

TABEAU 4. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour les interactions et processus terrestres et marins

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
4.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants	4.1.1. Les Parties contractantes sont aidées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures et outils spécifiques visant à réduire les pressions sur les zones marines et côtières (par ex. zones non constructibles, mesures de politiques foncières, zonage, etc.).	Donateurs bilatéraux, UE, UNESCO
4.2. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices.	4.2.1. Les outils et lignes directrices pour les évaluations environnementales sont développés et appliqués (par ex. EIE, évaluations cumulatives, EES).	Donateurs bilatéraux, UICN, PNUE/FEM, BERD
	4.2.2. La Planification de l'espace maritime est définie et appliquée à tous les Plans d'action et Programmes de mesures pertinents, le cas échéant.	Autorités et institutions nationales, UE
4.3. Renforcement de l'application au niveau national.	4.3.1. Une nouvelle génération de PAC est préparée pour promouvoir l'interaction terre-mer, en s'intéressant aussi aux aspects transfrontaliers, selon les nécessités.	Institutions nationales, UE, BERD
4.4. Surveillance et évaluation.	4.4.1. La cartographie des mécanismes d'interactions sur le milieu marin et côtier aux niveaux régional et local est élaborée, y compris l'évaluation des risques de hausse du niveau de la mer et d'érosion côtière et leurs impacts sur l'environnement côtiers et les communautés.	CCNUCC, FAO, UNESCO, PNUE, FEM
	4.4.2. Des Programmes nationaux de surveillance des côtes et de l'hydrographie sont élaborés et actualisés pour inclure les indicateurs communs PISE, les interactions et les processus pertinents.	Entités nationales UE, FEM

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
4.5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités	4.5.1. Le renforcement des capacités pour l'application d'outils d'évaluation des interactions et leur intégration dans la planification/gestion du milieu marin et côtier est mis en œuvre.	FAO, UNESCO, BERD, BAD
4.6. Meilleure coopération aux niveaux régional, sub-régional et national	4.6.1. Les réseaux des PAC et autres activités d'application et de coopération du Protocole GIZC entrepris avec d'autres partenaires et visant à promouvoir les échanges de données, expériences et bonnes pratiques sont mis en place.	DonateursbBilatéraux
4.7. Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités	4.7.1. Les stress supplémentaires pertinents à la Convention imposés aux ressources en eau par les changements climatiques sont évalués en coopération avec d'autres acteurs régionaux.	CCNUCC, Conseil mondial de l'eau, UNESCO, FAO, BERD, PNUD
	4.7.2. Les documents d'examen/d'orientation élaborés et soumis aux Parties contractantes, entre autres les impacts d'éventuels tsunamis, sont explorés.	

TABLEAU 5. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour la Gestion intégrée des zones côtières

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
5.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures des stratégies et plans d'action régionaux existants	5.1.1. Le Cadre régional pour la Méditerranée pour la Gestion intégrée de la zone côtière est défini et appliqué.	Donateurs bilatéraux
	5.1.2. Le PAS BIO, le PAS MED, le Plan d'action Offshore et la Stratégie de lutte contre la pollution provenant des navires, sont mis en œuvre de manière intégrée, y compris moyennant le Cadre régional pour la Méditerranée, conformément au Protocole GIZC, pour améliorer l'utilisation durable des ressources marines et côtières.	Mécanisme de financement innovant, partenaires du secteur privé, UE
	5.1.3 Le Plan d'action pour l'application du Protocole GIZC est mis en œuvre ; l'état d'avancement de la mise en œuvre fait l'objet d'un rapport.	Partenaires du secteur privé, Autorités nationales
5.2. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices	5.2.1. Le Plan d'action pour l'application du Protocole GIZC est mis à jour.	Autorités nationales
	5.2.2. Un cadre méthodologique pour les interactions terre-mer, prenant en compte notamment la PEM et la GIZC, est élaboré et appliqué.	Entités nationales, UE, Donateurs bilatéraux
5.3. Renforcement de l'application au niveau national	5.3.1. Des stratégies nationales de GIZC prenant en compte l'intégration de la pollution, de la diversité biologique, de l'adaptation aux changements climatiques et la CPD, l'interaction terre-mer ainsi que les villes durables, sont préparées et appliquées.	BERD, CCNUCC, CDB, PNUD
	5.3.2. Les pays sont aidés pour réaliser des analyses des lacunes sur des cadres juridiques ou institutionnels nationaux pour la GIZC afin d'intégrer le cas échéant les dispositions du Protocole GIZC dans les législations nationales.	Autorités nationales, UE
	5.3.3. Les activités des Plans d'action régionaux pour la CPD et les questions d'adaptation au changement climatique sont intégrées dans les stratégies nationales GIZC, et appliquées dans ce cadre, ainsi que les PAC et autres projets d'application du Protocole GIZC.	CCNUCC, Donateurs bilatéraux

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
5.4. Surveillance et évaluation	5.4.1. Des fiches d'information pour les indicateurs GIZC ont été élaborées pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion des ressources côtières et marines.	Donateurs bilatéraux, UICN
5.5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités	5.5.1. Le Programme de formation MedOpen sur la GIZC est régulièrement actualisé et mis en œuvre, en coordination avec les PFN concernés.	UE, BERD, UNESCO, PNUD
5.6. Meilleure coopération aux niveaux nationaux sous régional et régional	5.6.1. La coordination de la GIZC est améliorée par: i) la Plateforme GIZC méditerranéenne; ii) les organes nationaux de coordination de la GIZC.	Institutions nationales, Entités régionales, UE, Donateurs bilatéraux

TABLEAU 6. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour la Consommation et la production durables

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
6.1. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices et application des textes actuels.	6.1.1. Des mesures sélectionnées dans le Plan d'action pour la CPD et contribuant directement à la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution marine, protégeant/ renforçant la biodiversité et les écosystèmes et abordant le changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée sont identifiées et mises en œuvre.	UE, secteur privé, partenaires, CDB, CCNUCC, Fondations, Mécanisme de financement innovant
	6.1.2. Des outils méthodologiques pour l'intégration de la CPD dans les stratégies et cadres régionaux d'adaptation et d'atténuation du CC sont développés.	UE, donateurs bilatéraux, CCNUCC, Fonds vert pour le climat (FVC)
	6.1.3. Des outils méthodologiques pour l'intégration de la CPD dans les domaines prioritaires de consommation et de production du Plan d'action régional pour la CPD - tourisme, alimentation, logement et fabrication des marchandises - sont mis en œuvre et de nouveaux sont élaborés pour d'autres secteurs.	UE, Entités nationales, Secteur privé, partenaires, Recherche, Écoles de commerce
6.2. Surveillance et évaluation.	6.2.1. Les indicateurs des Plans d'action CPD alignés avec le travail pertinent de la SMDD sont identifiés, sélectionnés et des fiches d'information sont élaborées.	Donateurs bilatéraux, UE
6.3. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités	6.3.1. Le programme de formation et d'appui pour les entrepreneurs verts et la société civile comme catalyseur de la CPD.	Partenaires du secteur privé, Mécanisme de financement innovant
6.4. Meilleure coopération aux niveaux national, sous-régional et régional pour prévenir et maîtriser la pollution marine	6.4.1. La mise en place de réseaux et initiatives d'entreprises, d'entrepreneurs et de la société civile proposant des solutions de CPD est soutenue.	UE, Partenaires du secteur privé, Fondations

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
	6.4.2. Une plateforme méditerranéenne de CPD pour les échanges de connaissances et le travail de réseau est pleinement opérationnelle et assure la connexion et les effets de levier pour de nouveaux partenariats et initiatives fournissant des solutions CPD.	UE, UNESCO, PNUE, FEM

TABEAU 7. Résultats stratégiques, Prestations indicatives clés pour l'adaptation au changement climatique

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
7.1. Renforcement de l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures prescrites par les stratégies et plans d'action régionaux existants	7.1.1. Les principales activités de l'adaptation au changement climatique sont identifiées et intégrées dans l'application des stratégies, mesures et plans d'action régionaux existants.	UE, donateurs bilatéraux, CCNUCC, Fonds vert pour le climat (FVC)
	7.1.2. Les mesures sélectionnées du Plan d'action régional pour la CPD contribuant directement à aborder les questions des changements climatiques dans les zones méditerranéennes marines et côtières sont mises en œuvre.	Conseil des entreprises sur le changement climatique UE, entités nationales
7.2. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices	7.2.1. L'adaptation aux changements climatiques, y compris les vulnérabilités et les risques et les principales activités, est intégrée dans l'élaboration de nouveaux plans d'action régionaux, stratégies régionales et mesures abordant la biodiversité, la pollution et l'interaction terre-mer.	Fonds adaptation (FA) CDB, CCNUCC, UE
	7.2.2. Les vulnérabilités et risques liés au changement climatique sont pris en considération dans le développement et la mise en œuvre de stratégies, plans d'action et mesures régionaux sur la biodiversité, la pollution et l'interaction terre et mer, au travers de l'EcAp.	CBD, CCNUCC, UE, PNUE/FEM
	7.2.3. Promotion de l'intégration des réponses fondées sur l'écosystème dans les Stratégies nationales d'adaptation au changement climatique.	UE, CCNUCC, Fonds adaptation

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Financement possible
7.3. Renforcement de l'application au niveau national.	7.3.1. Les domaines prioritaires d'adaptation au changement climatique sont définis et intégrés aux politiques PAM pertinentes, selon les besoins.	Entités nationales, UE, CCNUCC
7.4. Surveillance et évaluation.	7.4.1. Les questions de vulnérabilité au changement climatique sont prises en compte dans les programmes de surveillance existants.	CCNUCC, Fonds adaptation Fonds vert pour le climat (FVC)
7.5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional notamment l'assistance technique et le renforcement des capacités.	7.5.1. La sensibilisation et l'engagement des principales parties prenantes UE égard à l'adaptation aux changements climatiques et à leurs liens avec les thèmes centraux sont renforcés.	